

LWAMBA BINDU BENOIT, PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE ET DU CONSEIL SUPERIEUR DE
LA MAGISTRATURE A L'OCCASION DU DECES DU JUGE
CONSTITUTIONNEL KALONDA KELE OMA YVON RENE

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat

(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents) ;

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
- Honorable Président du Sénat ;
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Messieurs les Juges constitutionnels, Chers Collègues ;
- Monsieur le Procureur Général et Messieurs les Hauts Magistrats près la Cour constitutionnelle ;
- Honorables Députés et Sénateurs ;
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Messieurs les Ministres d'Etat et Ministres, Membres du Gouvernement ;
- Messieurs les Magistrats, Fonctionnaires et Agents de l'ordre judiciaire ;
- Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités respectifs ;

La Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo est en deuil.

Le Juge constitutionnel **KALONDA KELE OMA Yvon René** n'est plus. Les efforts déployés pour le faire soigner tant au pays qu'à l'étranger n'ont pas abouti et ce dimanche 08 avril 2018 vers 4H00' du matin, il a tiré sa révérence à la Clinique Ngaliema à l'âge de 78 ans, laissant 9 orphelins.

12

Avec sa mort, l'un des pionniers qui a durement œuvré à la construction de notre jeune Cour constitutionnelle disparaît, créant ainsi un vide tout aussi bien à la plus haute juridiction du pays que dans sa famille biologique, raison pour laquelle nous nous associons à la douleur que ressentent les membres de cette famille, ses proches, amis et connaissances pour leur renouveler nos condoléances les plus attristées.

(Levons-nous et ayons pendant une minute une pensée pieuse à la mémoire de l'illustre disparu).

- **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;**
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents) ;
- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorable Président du Sénat ;**
- **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Messieurs les Juges constitutionnels, Chers Collègues ;**
- **Monsieur le Procureur Général et Messieurs les Hauts**

Magistrats près la Cour constitutionnelle ;

- **Honorables Députés et Sénateurs ;**
- **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;**
- **Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ;**
- **Messieurs les Ministres d'Etat et Ministres, Membres du Gouvernement ;**
- **Messieurs les Magistrats, Fonctionnaires et Agents de l'ordre judiciaire ;**
- **Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités respectifs ;**

Le Procureur Général près la Cour constitutionnelle vient de nous broser la biographie et les différents aspects de la carrière du Juge constitutionnel **KALONDA KELE OMA Yvon René** que nous pleurons aujourd'hui.

Il me paraît superflu d'y revenir.

/3

Nous nous croyons, par contre, en droit de dire un mot sur la personnalité de cet homme que le destin a fait que nous ayons travaillé avec lui à la Cour Suprême de Justice durant plusieurs années et à la Cour constitutionnelle pendant trois ans.

En toute honnêteté, l'illustre disparu mérite notre admiration car sa vie professionnelle a été bien remplie, à la mesure de son dévouement et de son courage, traits

essentiels de sa personne.

Elément intelligent, respectueux de la hiérarchie, courtois et discipliné du fait de son passage à l'armée comme milicien, il était un travailleur infatigable qui s'acquittait avec promptitude et conscience des tâches lui confiées ; il était toujours prêt à assumer le poids des charges que nous lui donnions parce qu'il en était digne, qualités qui nous avaient déterminé à lui confier la supervision des activités et des travaux du greffe et des assemblées plénières à la Cour Suprême de Justice, tâche qu'il a accomplie également avec beaucoup de fermeté et d'abnégation à la Cour constitutionnelle.

Ce grand Magistrat était un rédacteur d'arrêts remarquables et il en rédigeait autant qu'il pouvait avec une facilité surprenante, dans un style clair, précis, reprenant exactement les motifs réels et pertinents de la loi applicable.

Sa vie professionnelle peut être présentée aujourd'hui comme un modèle de don de soi pour autrui, une vie d'auto-évaluation et d'efforts continus pour s'améliorer.

/4

Allergique à l'arbitraire et à l'injustice, il désavouait les antivaleurs avec la dernière énergie et prêchait la méritocratie comme critère de choix dans la promotion des

Magistrats.

Hanté par le souci de l'excellence et la volonté constante de se former et de toujours progresser, il se voulait méticuleux et exigeant.

Le respect des heures des séances plénières et des audiences, le respect des dates des prononcés et des réunions étaient aussi son fort au point que préalablement à la tenue de l'une ou l'autre, il prenait soin de nous rappeler sans cesse les tâches à accomplir.

Ses rapports avec les Membres de la Cour constitutionnelle, les Magistrats du Parquet Général près cette juridiction, ses collaborateurs, les agents et fonctionnaires du greffe de la Cour et du Parquet n'appellent aucune observation négative tant il était un homme de bien, sociable et humble.

- **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;** *(Avec l'expression de mes hommages les plus déferents) ;*
- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorable Président du Sénat ;**
- **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Messieurs les Juges constitutionnels, Chers Collègues ;**
- **Monsieur le Procureur Général et Messieurs les Hauts Magistrats près la Cour constitutionnelle ;**
- **Honorables Députés et Sénateurs ;**

- **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;**
- **Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ;**
- **Messieurs les Ministres d'Etat et Ministres, Membres du Gouvernement ;**
- **Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités respectifs ;**

/5

Avec ces traits caractéristiques, le Juge constitutionnel **KALONDA KELE OMA Yvon René** incarnait les vestiges d'une Magistrature qui a fait l'honneur du pays. La justice était au Palais de Justice car le Palais de Justice était l'hôpital du droit malade.

En dehors de sa vie professionnelle, le Juge constitutionnel **KALONDA KELE OMA Yvon René** était un homme pacifique et rassembleur, un homme de caractère, un homme de principe, équilibré et très organisé ; il était en outre un fervent catholique pratiquant qui ne manquait jamais à son confessionnal de chaque samedi ni à sa messe de dimanche.

Ses activités en tant que Chef de la Communauté Ecclésiale Vivante de Base, en abrégé C.E.V.B, celles au sein de la Commission des Intellectuels qu'il dirigeait et de la chorale latino-française de la Paroisse Saint Alphonse de Matete à Kinshasa sont éloquentes. Pour couronner le

tout, il a même été « **Muyangeli** », c'est-à-dire dirigeant de cette communauté de base.

On peut dire, sans risque d'être contredit, qu'il était soutenu dans sa profession toute la vie durant par sa foi chrétienne inébranlable et par sa conscience du devoir, raison pour laquelle il était toujours disponible à écouter, à encourager les plus jeunes, à les attacher à leur vocation et à leurs travaux et surtout à les orienter utilement.

Armé d'un doux sourire et de sa voix grave, calme et posée, il avait le don discret mais puissant de vous donner pleine conscience de la tâche à faire, de l'honnêteté qu'il faut toujours cultiver dans la vie, de la nécessité de la soutenir par un idéal constructif.

/6

Venu d'un milieu modeste, il a par une sorte de vocation providentielle été le tronc d'une vaste famille chez lui d'abord, mais aussi en dehors de chez lui par son travail, ses contacts, son dévouement et son cœur.

Quelle simplicité chez cet homme qui a accédé par le seul mérite à tant de responsabilités ! Jamais, il n'a voulu briguer le bénéfice des honneurs mais toujours, il était prêt à assumer le poids des charges qu'on lui confiait parce que plus que tout autre, il en était digne et parce qu'on était assuré aussi qu'elles seraient pleinement accomplies. L'ensemble de ses qualités lui ont permis de se distinguer dans un procès devenu célèbre et historique

de contentieux électoral.

Il vaut mieux continuer que recommencer, nous disait l'illustre disparu. Oui, continuons dans le chemin solidement tracé par lui, avouons nos limites, soyons sages et appuyons nos efforts en tous sens pour sauver l'exercice de la justice actuellement ébranlée par les circonstances passagères du moment.

Aujourd'hui qu'il nous quitte, il est nécessaire, de prendre conscience que la République Démocratique du Congo est fière d'avoir eu en lui l'un de ses dignes fils ; lui qui nous a toujours rappelé la pensée du professeur Antoine RUBBENS, selon laquelle un pays n'a de voies ouvertes vers le progrès véritable que dans la mesure où il défend dans une structure judiciaire forte et respectée, le droit de l'homme de développer sa personnalité dans le respect complet de celle de tous les autres.

Bien cher Collègue Yvon René, certes vous nous avez quitté, mais nous nous souviendrons longtemps de vous ; votre voix forte et grave continuera à retentir dans les plus profonds de nos consciences.

17

D'ailleurs, le flux de messages de condoléances des amis et connaissances qui fusent de partout constitue pour nous un réconfort moral en cette période de triste séparation et nous interpelle en même temps car nous

sommes tous des passagers sur cette terre des hommes.

Aux orphelins et à la famille biologique éprouvée, nous réitérons nos condoléances les plus attristées.

Puisse cette cérémonie constituer pour l'illustre disparu l'expression de nos derniers hommages et pour la famille, celle de notre profonde sympathie.

Très cher Collègue, reposez-vous en paix. Que la terre de NOS ancêtres vous soit douce et légère !

LWAMBA BINDU Benoît

*Président de la Cour constitutionnelle
et du Conseil Supérieur de la Magistrature*